

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

Le Conseil Municipal est convoqué pour le vendredi 10 juillet 2020 à 10 heures 00 dans la salle de réunion de la Mairie.

Convocation faite le 4 juillet 2020.

L'an Deux Mille Vingt, le dix juillet, à 10 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune d'Angles-sur-l'Anglin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de **M. Jean-Marc AURIAULT**, maire.

Membres présents :

M. Jean-Marie PETIT-CLAIR
M. Paul PIERRON
Mme Dominique BASTARD
M. Adrien TRICOCHÉ
Mme Claudie GUIONNET

Membres absents excusés :

M. Albert BARDOU représenté par
M. Adrien TRICOCHÉ
Mme Lydie DUBOIS représentée par
M. Jean-Marie PETIT-CLAIR
M. Christophe GABETTE représenté par
M. Paul PIERRON
Mme Martine SIMEON représentée par
Mme Dominique BASTARD
M. Roberto MACCIARELLI

Mme Claudie GUIONNET est élue secrétaire de séance.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 10 JUILLET 2020

I/ DESIGNATION DES DELEGUES ET DES SUPPLEANTS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LES ELECTIONS SENATORIALES

Le maire ouvre la séance et rappelle qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir MM./Mmes Dominique BASTARD, Paul PIERRON, Jean-Marie PETIT-CLAIR et Adrien TRICOCHÉ.

Mme Claudie GUIONNET a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Le maire a indiqué que conformément à l'article L. 284 du code électoral, le cas échéant, l'article L. 290-1 ou L. 290-2, le conseil municipal doit élire : 1 délégué et 3 suppléants.

Il a rappelé qu'en application des articles L. 288 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret majoritaire à deux tours.

Appel à candidature pour l'élection du délégué titulaire : Monsieur Jean-Marc AURIAULT est l'unique candidat.

10 votants, il n'y a ni bulletin nul ni bulletin blanc. 10 suffrages exprimés pour M. AURIAULT qui est donc proclamé élu au 1er tour et qui déclare accepter le mandat.

Appel à candidatures pour l'élection des suppléants : M. Christophe GABETTE ainsi que Mme Lydie DUBOIS et M. Jean-Marie PETIT-CLAIR sont candidats.

10 votants, il n'y a ni bulletin nul ni bulletin blanc. 10 suffrages exprimés pour M. Christophe GABETTE, qui est donc proclamée élue au 1er tour et qui déclare accepter le mandat.

10 votants, il n'y a ni bulletin nul ni bulletin blanc. 10 suffrages exprimés pour Mme Lydie DUBOIS qui est donc proclamé élu au 1er tour et qui déclare accepter le mandat.

10 votants, il n'y a ni bulletin nul ni bulletin blanc. 10 suffrages exprimés pour M. Jean-Marie PETIT-CLAIR qui est donc proclamé élu au 1er tour et qui déclare accepter le mandat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h40.

SIGNATURE DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Jean-Marc AURIAULT

Christophe GABETTE
Représenté par Paul PIERRON

Lydie DUBOIS
Représentée par Jean-Marie PETIT-CLAIR

Jean-Marie PETIT-CLAIR

Adrien TRICOCHÉ

Martine SIMEON
Représentée par Dominique BASTARD

Roberto MACCHIARELLI

Paul PIERRON

Albert BARDOU
Représenté par Adrien TRICOCHÉ

Claudie GUIONNET

Dominique BASTARD